

Avis relatif aux propositions de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) pris en charge ou remboursés par l'Assurance maladie – CCAM V79

Délibération n° BUR. – 6 – 18 mars 2025 – Avis relatif aux propositions de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) – CCAM V79

Par lettre en date du 7 mars 2025, la Direction générale de l'UNOCAM a invité l'UNOCAM, en application des articles L.162-1-7 et R.162-52 du code de la Sécurité sociale, à faire connaître son avis sur les propositions de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) pris en charge ou remboursés par l'Assurance Maladie et plus particulièrement de la classification commune des actes médicaux (CCAM).

Ces propositions de modifications visent à procéder à de nouvelles inscriptions d'actes à la nomenclature CCAM et à une extension d'indication pour un acte d'échographie transcutanée du foie avec injection intraveineuse de produit de contraste. Ces mesures ont vocation à être effectives au 1^{er} juillet 2025.

L'UNOCAM n'a pas de commentaires à formuler sur ces propositions qui font suite à plusieurs avis favorables de la Haute Autorité de santé (HAS).

L'UNOCAM rappelle à cette occasion qu'elle est favorable à une actualisation régulière des nomenclatures pour tenir compte des progrès médicaux et scientifiques et des dernières recommandations de la HAS.

Au vu de ces éléments, l'UNOCAM décide de prendre acte de ces propositions de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) et plus particulièrement de la Classification commune des actes médicaux (CCAM) V79.

Délibération adoptée à l'unanimité